

ALGISTOP-T

NETTOYANT DES MOUSSES ET LICHENS SUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, BÉTONS, TOITURES. A USAGES PROFESSIONNELS

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

. ETAT PHYSIQUE	: Liquide.	. ASPECT	: Limpide.
. COULEUR	: Bleu	. MASSE VOLUMIQUE	: 1005 g/l +/- 20 g/l.
. REACTION CHIMIQUE	: Très légèrement alcaline	. PH pur	: 9 environ
. PH à 5 %	: 8,4 environ.	. INFLAMMABILITÉ	: NON Inflammable
. TENSION SUPERFICIELLE à 1 %	: 30.0		

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

Concentré à diluer

Miscible dans l'eau en toutes proportions. Non caustique, non corrosif, sans soude ni potasse caustique, sans chlore ; ne tache pas, ne change pas l'aspect des supports. N'attaque pas la plupart des supports métalliques et matériaux usuels, zinc, cuivre, gouttières, crochets d'ardoise, huisseries de fenêtres, velux, faîtages. Noyaux actifs à activité complémentaire polyvalente : double action : *PRÉVENTIVE* et *CURATIVE*, spécifique pour les toitures, façades, murs, terrasses. Pouvoir mouillant élevé, assure la pénétration en profondeur dans les surfaces poreuses, permet ainsi la destruction des spores des végétaux à éliminer et assure une rémanence accentuée par fixation de matière active, au niveau des endroits d'accrochage ou d'enracinement des algues et lichens, mousses. Utilisation spécifique pour le traitement antifongique et l'élimination des végétaux mousses, algues et lichens incrustés sur les surfaces humides extérieures tels que toitures (ardoise, fibrociment, tuile, en terre cuite ou béton, roseau, chaume, matériau composite, translucide, tôle laquée, verre de serre), sols, murs, soubassements, clôtures, dalles, bordure en ciment, allées, terrasses, allées, terrasses pavées ou en dallages, courts de tennis, bassins, réservoirs, bâches, stores, etc... Pénètre en profondeur dans les surfaces poreuses limitant le risque de développement rapide des végétaux incrustés. Actif contre les implantations d'algues vertes sur surfaces et façades exposées au nord, contre les algues noires, algues brunes ou rouges, fréquentes sur les zones exposées en façade maritime. L'application par canon à mousse permet une fixation sur les supports verticaux, plans inclinés évitant ainsi la nécessité de mettre en oeuvre des échafaudages ou de s'aventurer dangereusement sur les toits tout en visualisant facilement des endroits où le produit a été réellement appliqué. Utilisation par les couvreurs, les services de maintenance,...

MODES ET DOSES D'EMPLOI

Dans le cas d'incrustation sur les toitures de mousses anciennes, très développées, formant un tapis épais de plusieurs centimètres, effectuer avant l'application un bref raclage, à l'aide d'une raclette équipée d'un manche télescopique, afin d'écarter ces amas de mousses qui entravent de par leurs épaisseurs la pénétration du produit dans la porosité des tuiles, ardoises fibrociments. En présence de surfaces souillées par des projections ou dépôts de pollutions noirs, gras, huileux : Effectuer un pré-nettoyage. Appliquer par temps sec, hors d'une période pluvieuse, du printemps jusqu'à l'automne. En période de temps chaud et sec, afin d'optimiser l'application, mouiller généreusement la surface à démousser à grande eau la veille de l'application du démoussant, éviter les applications en plein soleil, traiter en soirée.

. Appliquer dilué dans l'eau tiède ou froide selon l'épaisseur des végétaux présents, la nature et la porosité des supports :

1. Application au canon à mousse :

. Introduire dans le réservoir à produit du canon à mousse.

. Pulvériser du bas vers le haut, sous le vent, en réglant le robinet d'admission de produit de façon à obtenir une mousse sèche adhérente aux supports.

2. Application en pulvérisation ou par arrosage :

En application manuelle, lorsqu'on ne dispose pas d'un applicateur type canon à mousse, réaliser une application suivant dosage ci-dessous et appliquer du bas vers le haut selon la nature et l'inclinaison du support à l'aide d'un arrosoir ou à l'aide d'un appareil de pulvérisation à pression préalable, si possible muni d'une lance télescopique.

Arroser ou pulvériser sous le vent, directement uniformément et profondément les supports et les végétaux.



	Supports PROPRES Traitement préventif	Supports faiblement couverts de mousses	Supports moyennement couverts de mousses	Supports fortement couverts de mousses
Dilution dans l'eau	1 à 2 parties de produit pour 10 à 15 parties d'eau	1 à 2 parties de produit pour 10 à 15 parties d'eau	1 à 2 parties de produit pour 7 à 9 parties d'eau	1 à 2 parties de produit pour 5 à 6 parties d'eau
Surface traitée avec cette dilution	1 litre de dilution permet de traiter 7 à 10 m ²	1 litre de dilution permet de traiter 5 m ²	1 litre de dilution permet de traiter 5 m ²	1 litre de dilution permet de traiter 5 m ²

. Dans les 2 cas : laisser sécher selon possibilités, pendant une semaine et éliminer les végétaux traités par rinçage à la pression ou raclage au balai brosse (opération de rinçage facultative, le vent et pluies futures pouvant aider physiquement à l'élimination des mousses dévitalisées réduites à l'état de poussières).

Nota : Pour un court de tennis, allées, après le temps d'action nécessaire, assurer un rinçage suffisant avant remise en service pour éviter tout risque de glissade sur les surfaces lisses, béton, dallage.

Une application d'une pulvérisation préventive (à la plus basse dilution) peut être effectuée après le nettoyage complet de la surface. Cette application peut être complétée par l'application d'une solution d'hydrofuge d'imprégnation.



**SURFACE MURALE
AVANT TRAITEMENT**



**SURFACE MURALE
APRÈS TRAITEMENT**



**DEMOUSSAGE DE SOUCHE
DE CHEMINEE**



Démoussage des mousses lichens par application au canon à mousse longue portée (sans nécessité de marcher sur les toits)

Extrait conditions de vente : Assurance qualité ISO 9001 :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.